

MAIRIE DE
UZEL-PRÈS-L'OUST
22460



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'UZEL-près-l'OUST

Séance du 04 décembre 2024

Téléphone : 02 21 08 02 20
accueil@mairie-uzel.fr

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guénaël Choupaux.

Présents : M. Guénaël Choupaux, M. François Le Tinnier, Mme Dominique Wenger, M. Thierry Wenger, M. Samuel Guigo, Mme Fabienne Thomas, M. Pierre-Edouard Jaglin, M. Yves Tardivel, Mme Danielle Le Normand, Mme Berthe Le Potier.

Absents excusés : M. Jean-Louis Jonville représenté par M. François Le Tinnier, M. Joël Pautrot représenté par M. Guénaël Choupaux, Mme Myriam Guigo représentée par Mme Berthe Le Potier.

Absents : Mme Céline Houdelette, M. Nicolas Toudic.

Secrétaire : M. Thierry Wenger.

Finances – Budget service eau : Admission en créances éteintes

M. Le Maire présente un dossier de procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire relatif à un usager du service d'eau ayant quitté la commune. La décision a été prononcée par la commission de surendettement des particuliers du Finistère en date du 26 avril 2024.

Comme suite à cette procédure de rétablissement personnel sans liquidation, la trésorerie de Loudéac demande de procéder à l'effacement de la dette sur le budget service eau pour un montant de 201.08€. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité autorisent M. Le Maire à émettre au compte 6542 un mandat d'un montant de 201.08€ sur le budget service eau.

Pour extrait conforme
Acte rendu exécutoire
Après transmission en
Préfecture le 10 décembre 2024

UZEL, le 10 décembre 2024

Le Maire

G. CHOUPAUX

